

C. CWS 73

15 juin 2016

-03

Madame,  
Monsieur,

Le Comité des normes de l'OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session tenue du 21 au 24 mars 2016, a approuvé le questionnaire concernant l'enquête intitulée "Numérotation des demandes et des demandes établissant une priorité – pratiques antérieures" (voir les paragraphes 29 à 34 du document CWS/4BIS/16). À la suite de cette décision du CWS, le Bureau international a l'honneur d'inviter votre office ou organisation à participer à l'enquête qui sera menée au moyen de l'outil d'enquête en ligne "Opinio".

Pour des raisons liées à la sécurité de l'information, le Bureau international vous transmettra le lien vers le questionnaire en ligne uniquement sur demande, envoyée à l'adresse [cws.surveys@wipo.int](mailto:cws.surveys@wipo.int) pour le compte de votre office ou de votre organisation. Afin d'être traitée comme il se doit, la demande doit contenir les informations suivantes :

- référence à la présente circulaire;
- nom de l'office ou de l'organisation;
- langue choisie pour le questionnaire (français, anglais ou espagnol), selon la préférence; et
- coordonnées de la personne chargée de transmettre la réponse (nom, qualité, adresse électronique).

Nous saurions gré à votre office ou organisation de bien vouloir communiquer sa réponse au questionnaire avant le 15 juillet 2016.

Toutes questions ou réactions concernant l'enquête ou l'utilisation d'"Opinio" peuvent être transmises au Bureau international à l'adresse [cws.surveys@wipo.int](mailto:cws.surveys@wipo.int).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.



Kunihiko Fushimi  
Directeur de la  
Division des classifications  
internationales et des normes